



# La Lettre du Collectif Force de vente CGT 77 n°3

## **Jusqu'où iront La Poste et la Banque Postale ?**

En cette fin d'année, il nous apparaît nécessaire de tirer un bilan des belles paroles qui nous ont été servies. Une forme de PAC à notre manière. Le constat est clair. La corvéabilité (nombreuses tâches non comptabilisées, SAV, administratif...), l'infantilisation (fais pas ci fais pas ça, argumentaire azuléo à réciter par cœur, ...) voire le management par la menace (« si certains ne se posent pas la question de leur adaptation au poste, nous les y aiderons », les collègues que l'on déclasse de force...), cela suffit.

De façon plus générale, il faut bien reconnaître que l'accord bancaire devant être le garant d'une meilleure reconnaissance est très loin du compte. L'ensemble des réunions de suivi de celui-ci au niveau local converge vers le même résultat. De belles déclarations mais au final quelques maigres mesurette. Tout comme pour le grand dialogue social.

## **Nous exigeons des mesures concrètes et immédiates :**

Prise en compte des tâches effectuées au réel et paiement des heures supplémentaires si nécessaire.

Refonte de la ligne conseil : repyramidage à partir du grade 3-1 pour les GESCLIs jusqu'au groupe A pour les CS.

Application d'un authentique statut EAR pour les COBAR, avec forfait repas et indemnités kilométriques et des effectifs suffisants par département.

Création d'assistants commerciaux pour prendre en charge l'administratif, le SAV, la gestion avec la Banque Postale et la CNP, sous forme de pool départemental ou par groupement.

Création d'une prime de « pénibilité multi-sites » pour les itinérants.

Indemnités de tous les déplacements : formations, réunions du mois... avec prise en charge des délais de route.

Etablissement de réelles calendriers de promotions de la ligne bancaire avec suivi de l'état des lieux des sorties de fonction.

Révision à la hausse des règles de commissionnement 2013 et établissement du 13<sup>e</sup> mois

Confirmation des CS à l'enseigne et non sur des filiales

---

## COLLECTIF DU 23/11/2012

### LETTRE DU COLLECTIF

Il y en à deux qui sont sorties. Il faut mettre à jour un listing de diffusion sur les messageries professionnelles. Cette méthode est déjà pratiquée dans le 13. Le DTELP a donné son accord.

### ACCORD COBA:

A la dernière commission de suivi, il a été accordé que la prime attribuée aux Conseillers remplaçants pouvait atteindre 1500 €. (500 € versés à la prise du poste + 250 € ou 500 € en fonction ancienneté). Possibilité de prolonger au-delà de 18 mois si l'agent le souhaite.

### PARTICIPATION AU CONGRES DES 29 ET 30/11 :

La participation de chacun avec son ressenti y serait souhaitable.

### BUREAUX : REMARQUES DIVERSES

- Le 24/12 il est prévu l'ouverture des bureaux permettant le retrait des instances jusqu' à 17 h. Ceci pour l'enseigne, les conseillers finiront à leur journée à l'heure habituelle. A Bussy une pétition a été déposée.
- Il y a un malaise grandissant au niveau du personnel. Les tâches à accomplir sont de plus en plus nombreuses et disparates (y a-t'il matière pour une grève ?)  
Dans un groupement un DV interroge ses vendeurs s'ils ont des résultats à zéro, sont-ils vraiment faits pour ce métier ? Le DTELP est d'accord pour baisser la RVB dans ce cas.
- Il faut savoir qu'un licenciement pour non atteinte des objectifs n'existe pas à la Poste, tout au plus un agent peut être rétrogradé. Un fonctionnaire peut être déplacé sans limite à l'intérieur d'un département, mais dans le 77 un accord local limite le déplacement à 30 km maximum.
- Les agents se plaignent des durées trop courtes des formations et de la non-information sur le DIF. La direction prétend qu'il n'y a pas assez de dossiers déposés.

### PETITION :

Il a été décidé de faire une pétition qui sera présentée aux Conseillers Bancaires du PAC du 18/12/2012 à Dammarie-les-Lys. Elle portera sur les points suivants : le mal-être des agents, la pression managériale, etc. Une demande d'audience suivra, avec le DTELP les DV les RH et le Collectif CGT.

PROCHAIN COLLECTIF Il aura lieu le 20/12 au cours duquel sera présente une sociologue - Mme VEZINAT Nadège - qui nous présentera son livre sur la professionnalisation des conseillers financiers de 1953 à 2010.